

Nature de l'acte : 8.9

DECISION N° 2023_135

Mis en ligne le 27.06.23
Transmis le 27.06.23

FÊTES DE LOURDES 2023: CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA BANDA LA CLAU -SAMEDI 1ER JUILLET

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, art 92,

Vu la délibération numéro 2 du Conseil Municipal du 29/03/2023 relative aux délégations du Maire, en particulier le 4°) 4°), de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de l'association Harmonie et distractions musicales de la jeunesse Portésienne : LA CLAU, sise, 20, rue Roudoulénque 31120 PORTET SUR GARONNE, d'organiser une animation musicale dans le cadre des fêtes de Lourdes,

Considérant d'autre part la volonté de la ville de Lourdes de mettre en place cette animation,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de prestation avec l'association Harmonie et distractions musicales de la jeunesse Portésienne : LA CLAU, sise, 20, rue Roudoulénque 31120 PORTET SUR GARONNE, pour une animation musicale le samedi 1er juillet 2023 de 13h00 à 19h00.

ARTICLE 2 :

De régler à l'ordre de l'association Harmonie et distractions musicales de la jeunesse Portésienne : LA CLAU, la somme de 1670 € net (mille six cent soixante dix euros), non assujetti à la TVA, par mandat administratif, à l'issue de la prestation.

De prendre en charge les frais de restauration pour 33 personnes.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 27 juin 2023



Le Maire,

Thierry LAVIT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the printed name.